Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260407-260407004-DE

en terre d'iroise
Landunvez
LAT 48.53 • LON -4.72

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Landunvez, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	19
Votants :	19

Etaient présents : Christophe COLIN, Mikaël TREBAOL, Rachel JAOUEN, Nicole LALOUER, Laurence PELLEN, Pol ALEXANDRE, Virginie QUINIOU, Yves LE SIOU, Thierry BODHUIN, Christine BODENES ; Pascal THOMAS, Soraya MOAL, Philippe JAOUEN, Etienne LAVIEC, Morgan CHARTIER, Armelle BERTRAND, Céline CLOSIER, Maelis COLIN et Astrid CHARPENTIER
Pouvoirs :

Date de convocation : 1ier avril 026

Excusée :,

Secrétaire de séance : Rachel JAOUEN

260407004 - Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,
Vu L'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 4 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret - sauf si le conseil municipal se prononce ***à l'unanimité*** en faveur d'un vote public - et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des 4 membres titulaires et des 4 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. M. le Maire précise, qu'en accord avec le principe de proportionnalité, la minorité bénéficie d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la CAO.

Liste de candidats titulaires proposée :
A : Rachel JAOUEN
B : Pol ALEXANDRE
C : Mikael TREBAOL
D : Morgan CHARTIER
Liste de candidats suppléants proposée
A : Maelis COLIN
B : Celine CLOSIER
C : Yves LE SIOU
D : Philippe JAOUEN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la liste de candidats et **PROCLAME** élus les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires
A : Rachel JAOUEN
B : Pol ALEXANDRE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260407-260407004-DE

en terre d'iroise
Landunvez
LAT 48.53 • LON -4.72

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

C : Mikael TREBAOL
D : Morgan CHARTIER
Suppléants
A : Maelis COLIN
B : Celine CLOSIER
C : Yves LE SIOU
D : Philippe JAOUEN

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Mairie de LANDUNVEZ Finistère

Le Maire
Christophe COLIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.